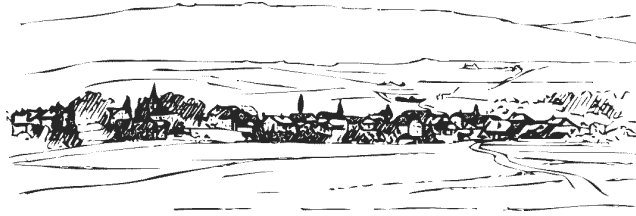




Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières



Procès-verbal du Conseil général du 29 janvier 2026

Salle du collège de La Gouvernière

Séance extraordinaire

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2025.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Nomination d'un membre à la Commission des pâturages suite à la démission de Mme Christelle Bonjour.
6. Désignation de l'organe de révision des comptes 2025, 2026 et 2027 de la Commune de Lignières. Rapport à l'appui.
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 7'100'000.- pour les travaux d'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours. Rapport à l'appui.
8. Lettres et pétitions.
9. Motions et propositions.
10. Résolutions, interpellations et questions.
11. Communications du Conseil communal.

1. **Appel.**

M. Wälchli, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à chacun. Il donne la parole à la secrétaire du Conseil général, E. Bonjour, pour procéder à l'appel.

La secrétaire du Conseil général, E. Bonjour, procède à l'appel. 10 membres du Conseil général sont présents, 3 sont excusés et 1 est absent. Quant au Conseil communal, les 5 membres sont présents.

S. Bianchini, administrateur communal et S. Racine, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal sont également présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2025.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation de l'ordre du jour.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès à l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Communications du président.**

Néant.

5. **Nomination d'un membre à la Commission des pâturages suite à la démission de Mme Christelle Bonjour.**

M. Wälchli, lit la lettre de démission et la remercie pour le travail accompli au sein de la Commission des pâturages.

Pour la nomination d'un nouveau membre, M. Wälchli donne la parole au parti libéral radical.

B. Renggli, au nom du parti libéral radical, présente Elodie Bonjour comme nouveau membre, afin d'assurer la continuité.

M. Wälchli demande si le parti socialiste souhaite prendre la parole et proposer quelqu'un ?

B. Guye-Bergeret répond que non et son parti est très satisfait de la proposition du parti libéral radical.

M. Wälchli passe au vote à main levée.

La nomination d'Elodie Bonjour est acceptée à l'unanimité.

6. **Désignation de l'organe de révision des comptes 2025, 2026 et 2027 de la Commune de Lignières. Rapport à l'appui.**

Tous les documents relatifs à ce sujet figurent sur la plateforme ECHO. L'entrée en matière est acceptée par un levé de mains. M. Wälchli donne la parole à la Commission financière et de gestion.

B. Renggli, au nom de la Commission financière et de gestion ainsi qu'au nom du parti libéral radical, indique avoir étudié ce dossier par rapport à la cessation d'activités de la fiduciaire agréée. Après analyse et au vu des compétences de M. Beuret dont l'offre est économique et compétitive, il a été décidé d'attribuer ce mandat à la fiduciaire T. Beuret SA et cette offre est validée.

M. Wälchli donne la parole au parti socialiste

S. Roth, au nom du parti socialiste, indique rejoindre la proposition du parti libéral radical en validant l'offre de la fiduciaire T. Beuret SA.

M. Wälchli, passe à la lecture de l'arrêté.

La désignation de la fiduciaire T. Beuret SA est acceptée à l'unanimité.

7. **Demande de crédit d'engagement de CHF 7'100'000.- pour les travaux d'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours. Rapport à l'appui.**

Tous les documents relatifs à ce sujet figurent sur la plateforme ECHO. L'entrée en matière est acceptée par un levé de mains. M. Wälchli donne la parole à la Commission financière et de gestion.

T. Bonjour, au nom de la Commission financière et de gestion, rapporte les discussions qui ont eu lieu la semaine dernière. Le collège de La Gouvernière a bientôt 50 ans et n'a jamais été rénové. Le crédit à voter aujourd'hui ne peut pas être considéré comme une surprise puisqu'on parle de ce sujet depuis 2021. Le Conseil général a d'ailleurs été informé régulièrement de l'avancement du projet par le Conseil communal. Un comité de pilotage constitué d'une conseillère communale, d'un conseiller général, de l'administration communale, de professeurs, du concierge, de l'architecte-conseil de la commune ainsi que du directeur du centre scolaire du C2T, s'est chargé de guider le projet. Le résultat présenté aujourd'hui est conforme aux attentes de toutes ces personnes. Cette demande de crédit de CHF 7'100'000.-- s'ajoute aux CHF 600'000.-- préalablement votés pour la pré-étude mais cet investissement devrait répondre aux besoins de plusieurs générations.

Pour rappel, le financement est assuré par la commune qui s'endette et les charges d'intérêts + amortissement apparaîtront dans les comptes de la commune. En contrepartie, les coûts de location du collège à l'éorén seront augmentés.

Compte tenu de l'augmentation des charges et des revenus majorés à l'éorén, en prévoyant un amortissement sur 20 ans, un coût supplémentaire annuel se montant CHF 90'000.-- figurerait dans les comptes de la commune.

La Commission financière et de gestion est d'avis que notre jeunesse mérite d'évoluer dans cette nouvelle infrastructure et a approuvé ce crédit à l'unanimité.

T. Bonjour, au nom du parti libéral radical, relève que la question de la charge d'amortissement sur 20 ans s'est posée dès lors que le collège a connu une durée d'utilisation de 50 ans sans investissement significatif. La question reste à savoir si la durée d'amortissement pourrait être prolongée à 30 ans, d'une part pour se rapprocher de la réalité et d'autre part pour que les charges du bâtiment soient réparties sur une plus longue durée. Selon une rapide estimation, la charge supplémentaire supportée par la commune passerait de CHF 90'000.-- à CHF 67'000.--. T. Bonjour se demande si le crédit peut être voté à ce stade.

J. Chiffelle prend la parole et informe que le service financier du canton a confirmé que les amortissements devraient se baser sur la durée de vie réelle des objets et un taux moyen entre 2 et 4% semble réaliste. Selon renseignements pris par S. Bianchini, ce barème a été appliqué pour les travaux du collège des Parcs à Neuchâtel. D'autre part, le Canton n'entend pas, à ce stade, édicter de directives en la matière et selon les informations obtenues, il est donc tout à fait possible de modifier l'arrêté avec un taux de 3%.

B. Guye-Bergeret, au nom du parti socialiste qui a également étudié le dossier, confirme que ces travaux d'assainissement sont nécessaires. Son parti se demande si le budget et le planning seront tenus et insiste sur l'importance de la sécurité qui devra être assurée. Il termine en évoquant que ce crédit a été adopté à l'unanimité.

Pour répondre à la question du planning, J. Chiffelle informe l'assemblée que le Conseil communal a rencontré les entreprises afin de discuter de ce gros point du projet qui se déroulera en deux phases. La première étant l'enveloppe du bâtiment dont les travaux pourraient être échelonnés en cas de mauvais temps par exemple. Ceci ne pèserait pas la rentrée des élèves en classe. Quant à la 2^{ème} partie qui concerne les travaux réalisés dans les classes, avec une excellente coordination entre les corps de métier et un suivi de la part de la commune, aucun report n'est prévu.

M. Wälchli demande une suspension de séance de 5 minutes. 2 minutes sont ajoutées et la séance reprend.

M. Wälchli donne la parole au parti libéral radical.

E. Schwab, au nom du parti libéral radical, propose un amendement de l'article 2 concernant cet investissement avec un taux de 3 % afin de lisser la charge communale sur 33 ans qui permettra une économie d'un point d'impôt annuel et qui correspondra à la durée de vie du collège. Quant aux investissements pour les éclairages et la réfection des rues, ceux-ci restent inchangés.

M. Wälchli donne la parole au parti socialiste.

B. Guye-Bergeret, au nom du parti socialiste, se pose des questions sur l'aspect démographique dont les chiffres montrent très clairement, dans l'ensemble du canton et de la Suisse, que la population est vieillissante. Qui garantit que dans 20 ans, par manque d'élèves, l'éorén n'exige pas que les enfants de Lignières soient scolarisés au Landeron. Il est aujourd'hui difficile de se projeter dans 20-30 ans et son parti ne s'oppose pas à cet amendement mais laisse le libre choix.

M. Wälchli demande si d'autres personnes souhaitent prendre la parole.

J. Chiffelle comprend cette notion de démographie qui baisse. La commune n'est pas à l'abri de changements politiques mais aucune garantie ne peut être donnée à ce jour.

M. Wälchli passe au vote pour l'amendement portant sur la modification du taux à 3% au lieu de 5%.
Cet amendement est accepté à l'unanimité et l'article 2 sera modifié.
Il lit l'arrêté et passe au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

8. **Lettres et pétitions.**

Néant.

9. **Motions et propositions.**

Néant.

10. **Résolutions, interpellations et questions.**

T. Bonjour, concernant les travaux du CAD et le nouveau modèle de tarification, se demande s'il serait pertinent d'en informer la population. Actuellement, tous les coûts sont répartis sur le kWh mais les futurs calculs seront basés sur des tarifs fixes et variables. Par exemple, un citoyen raccordé au CAD et équipé de panneaux solaires pourrait être incité à modifier son système de chauffage pour l'eau sanitaire afin d'optimiser le rendement de son investissement. Dans cette optique, il est important de disposer d'informations précises pour effectuer les bons choix. T. Bonjour estime que la population devrait être informée du fait que ce nouveau modèle de tarification est actuellement à l'étude.

F. Bonjour, au niveau des travaux d'assainissement, répond que la population a été mise au courant par le biais de la presse et par le conseil général.

Quant à la nouvelle tarification, F. Bonjour indique qu'aucun chiffre ne peut être donné à ce jour et que la fin des travaux est attendue afin d'avoir des chiffres réels pour la taxe de base et les frais fixes.

S. Huguenot insiste sur le fait que les abonnés doivent être avertis afin de pouvoir résilier leurs contrats dans les temps si souhaité.

M. Wälchli confirme avoir pris note de ces interpellations et sans autre question, passe la parole au Conseil communal.

11. **Communications du Conseil communal.**

J. Chiffelle, donne la parole aux Conseillers communaux.

C. Fontes communique les points suivants :

Car Postal

Suite à une séance avec CarPostal, des mesures ont été prises et les premiers essais amènent déjà des résultats. Des mesures supplémentaires sont encore en discussion pour la ligne entre La Neuveville et Le Landeron ; l'idée est de laisser plus de temps de manœuvre afin de rattraper le retard si nécessaire. La prochaine séance est agendée à mi-mars afin de discuter des résultats sur une plus longue période.

Service cantonal des transports

Afin d'améliorer la desserte, les discussions concernant une course supplémentaire de CarPostal en soirée et les week-ends sont en cours.

O. Gauchat communique un point :

GSR (Groupe social régional)

Elle évoque une situation complexe survenue en 2025 marquée par des difficultés constatées au sein de son équipe et de la gestion. Des mesures correctives ont été mises en œuvre afin de redéfinir le cahier des

charges et d'assurer la mise en conformité des normes de gestion et des finances. Cette démarche s'est révélée exigeante en terme de temps et de ressource financière mais jugée indispensable avec les autres communes afin de garantir la pérennité du GSR. Dans ce contexte, le GSR se réjouit d'accueillir une nouvelle collaboratrice dès le 2 février 2026. Actuellement, l'atmosphère au sein de l'équipe est plus adaptée et sereine. Les efforts se poursuivent afin de consolider une dynamique de travail positive.

J. Chiffelle communique les points suivants :

Etat d'avancement des travaux de la zone sportive et de détente

Comme déjà annoncé lors de la dernière séance, les travaux sont à l'arrêt depuis le 19 décembre. Ils reprendront dès que les conditions météorologiques le permettront. Il reste donc surtout des travaux de finition comme la pose de l'EPDM, du crépi, de la peinture et, bien sûr, les différentes plantations à effectuer.

Comité d'organisation de l'inauguration de la zone sportive et de détente

Depuis plusieurs mois, un comité d'organisation formé de membres de l'administration, du conseil général, des sociétés locales et du conseil communal travaille à la mise sur pied de la journée d'inauguration de la zone sportive et de détente le samedi 25 avril.

L'organisation avance bien tant du point de vue de l'infrastructure qui sera mise en place, des divers stands de nourriture et des animations qui seront proposées en journée et en soirée. Une partie officielle est également en préparation.

Le CAP

Le comité de gestion du CAP s'est réuni la semaine passée et les nombreuses activités menées et celles à venir ont notamment été passées en revue. Vous êtes invités à visionner l'after movie qui a été envoyé à chaque conseiller afin de vous rendre compte de la richesse des activités proposées par le CAP.

Comme vous le savez, le CAP tient un stand de crêpes dans quelques manifestations et, notamment, la fête du vin à Cressier qui fête cette année son 50ème anniversaire. Les stands seront déjà ouverts le vendredi à midi et le CAP aura besoin de beaucoup de bénévoles pour tenir son stand. N'hésitez pas à vous approcher de moi si vous avez un peu de temps à consacrer au CAP ce week-end là et permettre ainsi de financer une partie de ses activités.

Comme vous en avez été informés, la séance d'information concernant le projet du travail social hors mur (TSHM) agendée au 3 février a été annulée. En effet, le but initial était de vous présenter le rapport et la nouvelle convention afin de proposer le projet au vote dans les 4 communes entre février et mars. Néanmoins, quelques points doivent encore être clarifiés et nous reviendrons ultérieurement vers vous quand le dossier sera complet.

D. Schleppi n'a pas de communication.

F. Bonjour n'a pas de communication.

M. Wälchli remercie les Conseillers communaux pour leurs communications et lève la séance à 20h46.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

Michaël Wälchli

Elodie Bonjour